

---

## Un cas d'anthropologie historique : la folie dans l'antiquité hébraïque

Madalina Vârtejanu-Joubert

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17231>

ISSN : 2431-8698

### Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2005

Pagination : 771-772

ISSN : 0398-2025

### Référence électronique

Madalina Vârtejanu-Joubert, « Un cas d'anthropologie historique : la folie dans l'antiquité hébraïque », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2005, mis en ligne le 15 mars 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17231>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

---

# Un cas d'anthropologie historique : la folie dans l'antiquité hébraïque

Madalina Vârtejanu-Joubert

---

Madalina Vârtejanu-Joubert

- 1 AU cours de cette deuxième année, notre séminaire a examiné le changement de paradigme sur la folie lors du passage de l'antiquité hébraïque classique à l'antiquité tardive. Ce changement est manifeste, tout d'abord, dans la typologie des sources : un caractère littéraire prononcé dans le cas des textes bibliques et également un caractère juridique prononcé dans le cas des sources rabbiniques.
- 2 Cette contrainte documentaire mène naturellement à la formulation de catégories spécifiques de la folie. Par exemple, pour la Bible, nous avons étudié cette année, en complément à la problématique abordée l'an passé, la catégorie de « folie prophétique ». Le prophète-fou est une figure dont le comportement peut s'analyser sur plusieurs plans : celui de la marginalité, celui de l'incompréhension de ses actes, celui du conflit avec d'autres classes de spécialistes religieux. Le prophète est souvent désigné comme « signe » et souvent ce « signe » est perçu comme zar : « étrange »/« étranger ». Son discours et ses actes symboliques ont pour but de rappeler à son auditoire l'existence d'une réalité autre, transcendante, qui n'obéit pas aux mêmes principes que ceux qui régissent le monde d'ici-bas. De l'incompréhension de ce fait surgit la folie du prophète. En rapport avec le prophétisme antique, nous avons abordé aussi la problématique de la transe. Celle-ci se prête tant à un traitement sociologique, dans la veine de I. M. Lewis, qu'anthropologique, en suivant des théories récentes comme celles de Roberte Hamayon ou de Bertrand Hell. Les données, fragmentaires, ne nous permettent pas d'intégrer ces informations dans un système clos et définitif, pertinent pour l'ensemble d'une longue période comme celle de l'antiquité hébraïque classique. Nous sommes beaucoup plus à même de procéder à des études de cas illustrant de façon parfois contrastée, les étapes qui scandent cette longue période souvent traitée sous l'appellation de « biblique », comme s'il s'agissait d'un bloc historique homogène.

- 3 Dans l'antiquité tardive, la nature de nos documents change et, avec elle, la typologie de la folie. Nous avons identifié une catégorie qu'on pourrait appeler d'« inaptitude juridique » et une autre, l'homme saint, qu'on pourrait aussi désigner comme celui qui est « fou en apparence ».
- 4 À la différence de la Bible, la Mishna, ensemble de codifications juridiques, donne une définition du fou et pose des critères de reconnaissance. On peut remarquer, tout d'abord, que le vocabulaire n'est plus le même. En hébreu biblique la racine qui sert à désigner le fou est *shg'* dont l'étymologie renvoie à l'akkadien *shegu*, « être enragé », ainsi qu'à l'arabe *shaga'a*, « couiner comme un pigeon ». L'image évoquée est comportementale et renvoie au registre animal. Par contraste, en hébreu mishnique, le fou est désigné par une racine nouvelle, *shth*, dont le sens primaire est « manquer sa cible ». Dans le nouveau paradigme qui se construit, la folie, *sheṭut*, est intégrée à une logique *halachique*, du « marcher droit » et du respect de la Loi.
- 5 La Mishna définit le fou comme celui qui « perd tout ce qu'on lui donne », qui « déchire ses vêtements » et qui « passe la nuit dans les cimetières ». Ces trois composantes, amplement débattues ultérieurement dans le Talmud, semblent à première vue éclectiques et anecdotiques. Cependant, à un examen plus attentif, on s'aperçoit que les trois critères ont un lien avec la mort et le deuil : le déchirement des vêtements est un rite de deuil connu depuis la Bible ; le séjour dans un lieu réservé aux morts dénote une communauté d'esprit avec ceux-ci ; enfin, la perte de tout objet implique de faire le deuil de chaque objet perdu et, par conséquent, d'être en deuil permanent. Le fou est donc celui qui se mortifie. En ajoutant à cela le fait que son mariage ou son divorce ne sont pas légalement reconnus, on peut conclure qu'il s'agit d'une personne symboliquement morte – ce qui, répercuté sur le plan juridique, équivaut à une « mort sociale ».
- 6 L'homme saint mishnique et talmudique, sous des traits apparents de folie, exprime des vérités profondes et se révèle le meilleur interprète de la Loi. Il défie le sens commun et les conventions pour mettre en lumière un sens insoupçonné des préceptes rabbiniques. En lieu et place d'une figure troublante comme celle du prophète, l'homme saint juif de cette période est « rabbinisé ». Et ceci par contraste également avec l'homme saint chrétien qui, nourri d'ascétisme, aspire à approcher la divinité tout en se rendant bête (les *saloi*, « fous en Christ »).
- 7 Au terme de ces deux années de séminaire, nous avons essayé de montrer la variété du sujet tant à travers le prisme de la typologie qu'à travers celui de l'évolution, et cela tout en dégageant des paradigmes culturels et philosophiques sur la folie dans l'antiquité hébraïque.

---

## INDEX

**Thèmes** : Histoire, Monde méditerranéen